



OD/MP

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE  
DU 25 FEVRIER 2014**

Date de convocation : le 18 février 2014

**Le mardi 25 février 2014 à 18 H 00**, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal, sous la présidence de Colette CHAMBONNET-ROCHER, Présidente.

**I) ETAIENT PRESENTS**

*A) les délégués titulaires dont les noms suivent*

Mairie de BAS EN BASSET  
Joseph CHAPUIS  
Jacques MADELRIEU

Mairie de BEAUZAC  
Jean PRORIOU  
Marc MILLION

Mairie de MONISTROL sur LOIRE  
Colette CHAMBONNET-ROCHER  
Robert VALOUR

Mairie des VILLETES  
Louis SIMONNET  
Jeannine COLOMBET

Mairie de SAINTE-SIGOLENE  
Dominique FREYSSENET

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez  
Alain MARQUET  
Louis PERRIN  
Michel ROBIN  
Alain BONNEFOY  
Iwan MAYET

*B) les délégués suppléants dont les noms suivent*

SIAEP du Haut-Forez  
Jean-Luc CHOUVELON (avec voix délibérative en l'absence de Jean FOUILLOUX)

*C) Participaient également à la réunion*

Bruno PAULET	Trésorier
Olivier DUBOEUF	Secrétaire du syndicat Directeur général adjoint de la commune de MONISTROL sur LOIRE
Marlène PETIT	Secrétaire
Eric CHEVALIER	Directeur du Syndicat des Eaux Loire-Lignon

**II) ETAIENT ABSENTS EXCUSES**

Mairie de SAINTE-SIGOLENE  
Guy VEROT

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez  
Jean FOUILLOUX

-----

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse M. VEROT de Sainte-Sigolène et M. FOUILLOUX du SIAEP du Haut-Forez, qui ne peuvent prendre part à la présente réunion.

Elle soumet à l'approbation du comité syndical, le compte-rendu de la séance du 19 décembre dernier dont chaque délégué titulaire et chaque suppléant a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Aucune observation n'est formulée sur ce compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité, sur 15 votants.

Madame Jeannine COLOMBET est désignée comme secrétaire de séance.

-----

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

### ▪ Exploitation de l'UTEP

Les charges générales augmentent par rapport à 2013 essentiellement du fait de la mise en service de la ressource de secours et de la réparation à effectuer pour pallier à la fuite de la conduite du puits du vert.

Madame La Présidente explique que le syndicat continuera à bénéficier d'une reprise dérogatoire des subventions c'est-à-dire à hauteur des amortissements pratiqués, afin d'alléger les contributions des collectivités adhérentes qui se répercutent sur le prix de l'eau pour les usagers pour une durée de 5 ans de 2014 à 2018.

### ▪ Bilan des opérations Ressource de secours, interconnexion Aurec sur Loire, travaux sur le réservoir de la Borie

#### ⇒ Ressource de secours :

Il y a eu un peu plus d'un million d'euros de travaux réalisés. Le taux de subventions devrait être de 52% pour la ressource de secours pour un coût de 2 298 000 € HT. Il reste à percevoir en 2014 le solde de la subvention du conseil général de la Loire pour un montant de 118 657 €.

⇒ Pérennisation du fonctionnement de l'UTEP (travaux sur le réservoir de la Borie) : coût de 51 000 € HT

⇒ Interconnexion Aurec sur Loire : coût de 28 520 € HT pris en charge à 80% par la commune

### ▪ Opérations projetées

- ✓ Raccordement du réservoir du Crizallieux à Bas-en-Basset estimé à 593 550 € HT.
- ✓ Mise en œuvre du secours Loire sur la période de 5 mai au 5 juin d'interruption de l'alimentation de la conduite du Lignon.
- ✓ Mise en place du traitement au chlorure ferrique en substitution au polychlorure d'aluminium.
- ✓ Constitution stock de pièces.

La séance est interrompue et reprend à 18h15 pour le déroulé des points suivants :

## **1. RECONDUCTION DU DISPOSITIF DEROGATOIRE DE REPRISE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

Madame la Présidente rappelle aux membres du comité syndical, que par une délibération du 7 avril 2011 (n°11.04.05), le syndicat a été autorisé à reprendre les subventions d'investissement à hauteur de l'amortissement des biens pour les exercices 2011 à 2013. Etaient concernées les opérations de construction de l'usine de traitement et la réalisation de la conduite d'interconnexion du Puits du Vert.

Aujourd'hui, l'effet générateur d'excédents d'investissement lié à la constatation des amortissements pourrait se poursuivre.

Par ailleurs, il est constaté que la charge financière de la dette représente un 1/3 des dépenses réelles de fonctionnement soit 139 421.23 € en 2013 et que celle-ci est faiblement dégressive (-2.21% de taux moyen annuel sur les 5 prochaines années).

Enfin, l'application de régime de droit commun de reprise des subventions sur la même durée de l'amortissement du bien aurait pour effet de grever les budgets eau des collectivités membres et par répercussion provoquer une hausse excessive des redevances perçues auprès des abonnées.

Pour ces motifs, Madame la Présidente demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à effectuer la reprise des subventions d'équipement à hauteur de l'amortissement pratiqué de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

Cette mesure portera sur les exercices 2014 à 2018 et s'appliquera aux ouvrages suivants :

- Usine de production d'eau potable
- Conduite d'interconnexion du Puits du Vert
- Conduite de secours Loire (seulement à partir de 2015)

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

## **2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2013**

Chaque délégué a reçu préalablement à la présente séance, les documents budgétaires suivants :

- le compte administratif de l'exercice 2013 du SYMPAE et son budget primitif pour l'exercice 2014,
- une fiche récapitulant le résultat de l'exercice 2013 des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le résultat de clôture du SYMPAE.

On constate un double excédent tant en investissement qu'en fonctionnement. Le fond de roulement est en léger recul de 17 000 €.

Le résultat d'exploitation est positif à 14 662.98 €.

Le fond de roulement passe de 545 542.41 € à 528 420.42 €.

- Non affectation du résultat

La section d'investissement ne fait pas ressortir de besoin de financement. En conséquence l'excédent d'exploitation sera repris sans affectation.

Sous la présidence de M. Iwan MAYET, président de séance, le comité syndical adopte le compte administratif 2012 du SYMPAE, à l'unanimité. Colette CHAMBONNET-ROCHER, Présidente, n'a pas pris part au vote.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013, n'appelant aucune observation, ni réserve de l'assemblée, est approuvé à l'unanimité.

### 3. PARTICIPATIONS 2014 ET REGULARISATIONS 2013

Madame la Présidente explique que la contribution est calculée en fonction de plusieurs critères statutaires :

- En part investissement,
  - o base = annuité de la dette
  - o critères volumes facturés et nombre d'abonnés n-2 affectés de coefficient de pondération.
- En part fonctionnement,
  - o Base = besoin de financement de la section de fonctionnement – annuité de la dette
  - o Critères idem investissement pour 50% et les volumes prévisionnels livrés pour les 50% restant ;

Elle précise qu'il a été difficile cette année d'avoir toutes les données sur le nombre d'abonnés et sur le volume total facturé pour chaque collectivité. Pour le SIAEP du Haut Forez, les données sont provisoires.

Monsieur Iwan MAYET réponds que pour les années à venir, le SIAEP du haut Forez recueillera ces données et les enverra au syndicat.

Madame la Présidente propose donc de répartir la contribution de 670 827 € comme suit :

#### CONTRIBUTIONS REELLES DES COLLECTIVITES EN 2013

Membres			Investissement				Répartition
	nb abo 2011	vol fac 2011	Taux				
MONISTROL S/LOIRE	4 882	459 463 m3	24.94%	60.00%	14.96%	30.88%	111 424 €
SAINTE-SIGOLENE	2 965	251 125 m3	14.41%	60.00%	8.65%	17.86%	64 444 €
LES VILLETES	632	45 983 m3	2.87%	60.00%	1.72%	3.55%	12 809 €
BAS EN BASSET	2 515	252 622 m3	13.26%	40.00%	5.30%	10.94%	39 475 €
BEAUZAC	1 586	416 035 m3	15.09%	40.00%	6.04%	12.47%	44 995 €
S.I.A.E.P. HAUT-FOREZ	6 338	483 468 m3	29.42%	40.00%	11.77%	24.30%	87 681 €
	18 918	1 908 696 m3	100%		48.44%	100%	360 829 €

Membres	Fonctionnement				Total	Total des	Participations	Régul.	
	1ère partie		m3 fournis par SY.M.P.A.E. en 2013	2ème partie	Répartition 2013	participations 2013	initiales 2013	2013	
MONISTROL S/LOIF	30.88%	44 776 €	890 565 m3	60.19%	87 276 €	132 052 €	243 477 €	251 039 €	-7 562 €
SAINTE-SIGOLENE	17.86%	25 897 €	369 919 m3	25.00%	36 250 €	62 147 €	126 591 €	126 028 €	563 €
LES VILLETES	3.55%	5 148 €	57 578 m3	3.89%	5 641 €	10 789 €	23 598 €	24 588 €	-990 €
BAS EN BASSET	10.94%	15 863 €	4 115 m3	0.28%	406 €	16 269 €	55 744 €	56 143 €	-399 €
BEAUZAC	12.47%	18 082 €	30 449 m3	2.06%	2 987 €	21 069 €	66 064 €	59 277 €	6 787 €
S.I.A.E.P. HAUT-FO	24.30%	35 235 €	127 073 m3	8.59%	12 456 €	47 691 €	135 372 €	133 771 €	1 601 €
	100%	145 000 €	1 479 699 m3	100.01%	145 000 €	290 017 €	650 846 €	650 846 €	0 €

## CONTRIBUTIONS PREVISIONNELLES DES COLLECTIVITES EN 2014

Membres			Investissement				
	nb abo 2012	vol fac 2012	Taux			Répartition	
MONISTROL S/LOIRE	4 462	455 729 m3	23.75%	60.00%	14.25%	29.45%	108 340 €
SAINTE-SIGOLENE	2 861	293 427 m3	15.26%	60.00%	9.16%	18.93%	69 639 €
LES VILLETES	621	45 989 m3	2.87%	60.00%	1.72%	3.56%	13 096 €
BAS EN BASSET	2 421	257 716 m3	13.15%	40.00%	5.26%	10.87%	39 988 €
BEAUZAC	1 548	461 763 m3	15.92%	40.00%	6.37%	13.17%	48 450 €
S.I.A.E.P. HAUT-FOREZ	6 322	463 667 m3	29.05%	40.00%	11.62%	24.02%	88 365 €
	18 235	1 978 291 m3	100%		48.38%	100%	367 879 €

Membres	Fonctionnement				Total fonctionnement	Total des participations brutes	Régl.	Participations	
	1ère partie		m3 prév. fournis par S.Y.M.P.A.E	2ème partie	Répartition	2014	2013	2014	
MONISTROL S/LOIRE	29.45%	44 609 €	860 205 m3	57.37%	86 901 €	131 510 €	239 850 €	-7 562 €	232 288 €
SAINTE-SIGOLENE	18.93%	28 674 €	322 528 m3	21.51%	32 582 €	61 256 €	130 895 €	563 €	131 458 €
LES VILLETES	3.56%	5 393 €	59 479 m3	3.97%	6 014 €	11 407 €	24 503 €	-990 €	23 513 €
BAS EN BASSET	10.87%	16 465 €	54 750 m3	3.65%	5 529 €	21 994 €	61 982 €	-399 €	61 583 €
BEAUZAC	13.17%	19 949 €	109 500 m3*	7.30%	11 058 €	31 007 €	79 457 €	6 787 €	86 244 €
S.I.A.E.P. HAUT-FO	24.02%	36 384 €	93 035 m3**	6.20%	9 391 €	45 775 €	134 140 €	1 601 €	135 741 €
	100%	151 475 €	1 499 497 m3	100.00%	151 475 €	302 949 €	670 827 €	0 €	670 827 €

## ECHEANCIER DE VERSEMENT

Membres	mai	août	novembre	Participations 2014
MONISTROL S/LOIRE	77 429 €	77 429 €	77 430 €	232 288 €
SAINTE-SIGOLENE	43 819 €	43 819 €	43 820 €	131 458 €
LES VILLETES	7 838 €	7 838 €	7 837 €	23 513 €
BAS EN BASSET	20 528 €	20 528 €	20 527 €	61 583 €
BEAUZAC	28 748 €	28 748 €	28 748 €	86 244 €
S.I.A.E.P. HAUT-FOREZ	45 247 €	45 247 €	45 247 €	135 741 €
	223 609 €	223 609 €	223 609 €	670 827 €
AUREC	2 687 €	2 687 €	2 688 €	8 062 €
				678 889 €

Elle précise que la participation d'Aurec sur Loire sera appelée dès lors que les statuts auront été approuvés par arrêté préfectoral. Cette participation au fonctionnement sera de 8 062 €, soit un montant de participations total des collectivités adhérentes de 678 889 €.

Madame la Présidente invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepté à l'unanimité.

#### 4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2014

La Présidente invite Olivier DUBOEUF à donner lecture des crédits prévus au budget primitif 2014 du syndicat. Olivier DUBOEUF développe certains articles significatifs.

##### ❖ Budget section de fonctionnement

- Dépenses

Le volume budgétaire est majoré de 105 000 € sur les dépenses réalisées en 2012.

Le volume prévisionnel d'achat d'eau brute (1 330 000 m<sup>3</sup>) reprend les engagements statutaires de Beauzac et Bas en Basset (½ année) de 300 m<sup>3</sup>/jour. Le prix moyen anticipé de l'eau brute est de 0.1451 €/m<sup>3</sup>. La redevance versée au SELL est en progression du fait de l'exploitation de la ressource de secours et de son utilisation intensive lors des travaux de maintenance effectués par la ville de Saint-Etienne sur le canal de Vendet.

- Recettes

La participation globale des collectivités progresse de 4.30% et s'établit à 678 889 €.

##### ❖ Budget section d'investissement

- Dépenses

Le programme d'investissement est limité à 641 182.12 € et porte essentiellement sur la réalisation de la liaison conduite du Puits du Vert au réservoir du Crizallieux à Bas-en-Basset.

L'équilibre de la section repose sur un prêt d'équilibre auxquelles se substitueront les subventions **attendues** sur ledit projet (estimée à 280 000 €).

La présentation du budget étant terminée, la Présidente invite les délégués à faire part de leurs observations.

La Présidente soumet à l'approbation du comité syndical le vote du budget primitif de l'exercice 2014.

Le budget primitif est adopté par le comité syndical, à l'unanimité, sur 15 votants.

#### 5. FIXATION DU PRIX DE VENTE DU M3 D'EAU BRUTE DE LA LOIRE POUR DES CLIENTS POTENTIELS.

Madame la Présidente rappelle qu'une étude de faisabilité avait été lancée en partenariat avec le Syndicat des Eaux de la Semène et la commune d'Aurec sur Loire. Le syndicat des Eaux de la Semène avait décidé de ne pas être partenaire de la réalisation de cette ressource de secours.

Cependant du fait des travaux interrompu sur le barrage des plats, le Syndicat des Eaux de la Semène nous a sollicité fin janvier pour connaître le prix de vente du m<sup>3</sup> d'eau brute de la Loire afin de les alimenter sur la période d'arrêt de l'alimentation du conduit forcé du Lignon programmée du 5 mai au 5 juin prochain par la ville de Saint-Etienne.

Considérant le coût des infrastructures existantes le dispositif de pompage dans la Loire (exhaure et station de reprise), réalimentation de la conduite du Lignon à partir du réservoir de la Borie, les charges fixes de ces infrastructures (abonnements électriques et maintenance régulière) et le coût du m<sup>3</sup> pompé dans la Loire, Monsieur Olivier DUBOEUF présente plusieurs clefs de répartitions étudiées.

Les scénarios se déclinent sur la quotité de l'investissement à répercuter dans le prix proposé.

Monsieur Joseph CHAPUIS demande à quel prix le Syndicat des Eaux de la Semène est prêt à payer.

Monsieur Iwan MAYET répond qu'il voudrait qu'on mutualise la ressource sans prendre en compte la part investissement mais s'il n'adhère pas à la compétence « ressource de secours », les conditions tarifaires doivent être plus importantes.

Madame la Présidente propose de retenir une assiette de prix composée comme suit :

- Une quotité de 25% de participation à l'investissement « secours Loire »
- Une part de 60.80% de l'infrastructure « interconnexion conduite forcée du Lignon »
- Une part de 25% des charges fixes d'exploitation
- Un prix du m3 pompé à 0.1685 €/m3

L'ensemble de ces critères agglomérés conduit à retenir un prix au m3 de 1.40 € HT (y compris la redevance prélèvement versée à l'agence de Bassin [0.0355 €/m3 en 2013]).

Madame la Présidente invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

*Arrivée de Monsieur Jean PRORIOU à 19 h 00*

## **6. TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BAS EN BASSET A PARTIR DU PIQUAGE SUR LA CONDUITE D'INTERCONNEXION DITE DU PUIS DU VERT AU LIEU-DIT LA ROCHE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ.**

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical de la procédure adaptée lancée le 20 janvier 2014 pour les travaux d'alimentation en eau potable de Bas en Basset à partir du piquage sur la conduite d'interconnexion dite du puits du vert au lieu-dit la Roche

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le vendredi 14 février 2014 pour l'ouverture des offres et le mardi 25 février 2014 à 17 h 00 pour l'analyse des offres par le Maître d'œuvre et l'attribution du marché à l'entreprise selon les critères de jugement des offres énoncés au règlement de consultation (à savoir 60 % pour la valeur financière de l'offre, 30 % pour la valeur technique de l'offre et 10 % pour le délai d'exécution).

Alors que l'estimation était de 550 000 € HT, l'offre économiquement la plus avantageuse, est celle de l'entreprise SADE domiciliée lieu-dit « La Rama » BP 6 – 42 840 MONTAGNY pour un montant de 398 398.30 € HT et un délai de réalisation de 22 semaines. L'entreprise propose les prix les plus bas sur les canalisations, vannes et autres appareils : par contre la partie terrassement n'est pas la moins chère.

Madame la Présidente propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour lequel l'entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.



## **7. POINT SUR LA RESSOURCE DE SECOURS (ESSAIS, REGULARISATION FONCIERE).**

Madame la Présidente précise à l'assemblée que l'alimentation par l'eau du Lignon sera interrompue du 5 mai au 5 juin 2014. Le SYMPAE mettra en service, durant cette période, sa ressource de secours en eau brute mise en place à partir du pompage dans la Loire à Confolent. Cette ressource de secours permettra aussi d'alimenter la commune d'Aurec sur Loire et pourrait aussi alimenter le Syndicat des eaux de la Semène.

Afin de tester nos équipements sur une longue durée permettant d'ajuster le traitement des stations de production d'eau potable d'Aurec sur Loire et du SES, un essai de la ressource de secours a été programmé sur deux semaines du 10 au 24 février.

Lors de cet essai, plusieurs problèmes sont intervenus les uns à la suite des autres:

- crépine colmatée
- pompe de lavage de la crépine mal scellée
- problème de désamorçage des pompes d'exhaure

Les agents du SELL ont réalisé les diagnostics pour chaque incident. Une première intervention de SOGEA le vendredi 21 février a permis de fixer dans les règles de l'art la pompe de lavage. L'entreprise interviendra le mercredi 26 février pour résoudre le problème des pompes d'exhaure. De nouveaux essais seront programmés aussitôt avec l'accord de la ville de St Etienne.

## **8. POINT SUR LA CONDUITE DU PUIIS DU VERT (FUITE).**

Madame la Présidente explique qu'une fuite sur la conduite du Puits du Vert a été constatée en début d'année 2014 au niveau de la traversée de la Loire, côté Bas en Basset. Elle se situerait sur la partie en PE thermosoudé sous la berge de la Loire en rive gauche.

Afin de limiter les pertes d'eau, et en accord avec le SIAEP du Haute Forez, la conduite du puits du vert a été sectionnée fin janvier au niveau du réservoir des Plats (qui reste alimenté), et vidangée sur sa partie restante. Les communes de Bas en Basset et de Beauzac ont été informées de la situation.

Compte tenu de la proximité immédiate de la Loire, l'intervention de l'entreprise SOGEA dépend des conditions météorologiques et de la côte de la Loire.

Madame la Présidente demande au SIAEP du Haut Forez la date butoir pour réaliser les travaux.

Monsieur Iwan MAYET souhaiterait que les travaux soient effectués pour le début mai car un besoin d'eau est possible.

## **9. POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE (FILTRE A SABLE).**

Madame la Présidente expose qu'une grosse perte de sable a été constatée sur deux filtres. L'entreprise Degremont est venue sur le site les 22 janvier et 05 février. Nous sommes actuellement dans l'attente du compte rendu de cette inspection des filtres à sable.

Monsieur Eric CHEVALIER ajoute que c'est la première fois que ce problème arrive sur une de nos stations.

Monsieur Joseph CHAPUIS propose de mettre en place une caméra immergée pour repérer la fuite.

Le rapport d'expertise de Degremont service est attendu prochainement avec les recommandations préconisées pour remédier à la situation.

10. **UTILISATION DU CHLORURE FERRIQUE (ESSAI AKDOLIT).**

Madame la Présidente explique que les essais réalisés en 2013 avec le chlorure ferrique en remplacement du polyhydroxychlorure d'aluminium ont permis d'obtenir une eau traitée de bonne qualité. Mais il reste un problème à résoudre à savoir relever le pH, le dispositif actuel ne le permettant pas.

Un nouveau produit, l'Akdolit (lait de chaux concentré) a été testé début 2014 pour relever le pH.

Monsieur Eric CHEVALIER explique que l'Akdolit n'a pas donné de résultats particulièrement satisfaisants. Il n'y a pas de véritable différence par rapport à la soude. Il convient de rechercher une autre solution afin de remonter le PH. La solution possible est de concentrer plus le lait de chaux mais cela nécessiterait d'avoir des équipements supplémentaires dont un bâtiment à construire.

En concertation avec les services du SELL, Madame la Présidente propose de lancer une étude de process afin d'éclaircir la situation. Le comité syndical donne son accord.

-----

Pour clôturer cette séance particulière de fin de mandat, Madame la Présidente fait part de sa reconnaissance à l'ensemble des personnes présentes, ce soir.

Monsieur Iwan MAYET retourne ses remerciements à Madame Colette CHAMBONNET pour son implication personnelle dans ce projet, qui présentait nombre de difficultés à relever en raison du contexte local.

Les points portés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20 h 00.

-----

La Présidente,

**Colette CHAMBONNET- ROCHER**